

haitable d'établir des critères inflexibles sur le loyalisme des candidats à cet égard. Comme nous venons de le dire, la responsabilité à cet égard incombe dans chaque cas en dernière analyse au ministère intéressé.

LE LOGEMENT—LOI SUR LES TERRES DESTINÉES
AUX ANCIENS COMBATTANTS—RÉGION
DE BOWMANVILLE

M. STEPHENSON:

1. Quelle étendue de terrain a-t-on achetée lorsqu'il s'est agi de construire des maisons d'ex-militaires, sous l'empire de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, sur la route publique n° 2, à l'est de Bowmanville?

2. Combien de maisons y construit-on?

3. Combien ont été achevées?

4. S'il en est qui sont terminées, sont-elles actuellement occupées? Dans le cas de l'affirmative, à quelles conditions ont-elles été vendues ou louées?

5. Combien chaque maison coûtera-t-elle à l'Etat lorsqu'elle sera terminée?

6. Quel sera le coût de l'entreprise totale, y compris terrains et maisons, ure fois complétée?

Le très hon. M. MACKENZIE:

1. Douze acres.

2. Aucune.

3. Quatre.

4. Deux sont occupées. On a reçu des demandes à l'égard d'une autre. Conditions de vente: \$600 comptant; le solde, moins l'allocation conditionnelle de \$1,400, peut être amorti, à raison de 3½ p. 100 d'intérêt, durant une période d'au plus vingt-cinq ans.

5. Voici ce que coûte au Gouvernement la seule construction de maisons: Humphrys 1: \$5,550; Humphrys 2: \$5,432; Humphrys 3: \$5,290; Humphreys 4: \$5,144.

6. Coût global de l'entreprise, y compris les maisons, le terrain, le système d'aqueduc, les routes, les allées, les gazons et les faux frais de \$100 par maison: \$27,685.75.

BIENS DE GUERRE—VENTE DE CAMIONS AUX
PAYS ÉTRANGERS

M. CASE:

1. Depuis la fin des hostilités, a-t-on vendu à des particuliers, sociétés ou gouvernement de pays étrangers des camions neufs ou usagés qui se trouvaient au Canada au moment de cette vente?

2. Dans le cas de l'affirmative, au cours de quels mois et de quelles années ces ventes ont-elles eu lieu?

3. Quel était le poids de ces camions et quel était le nom du fabricant?

4. Au moment de ces ventes, avait-on reçu, de quelques particuliers ou sociétés, des demandes d'achat de matériel, de genre semblable ou équivalent, que possédait quelque ministère de l'Etat?

M. McILRAITH:

1. Oui.

2 et 3. Voici la liste des camions excédentaires qui se trouvaient au Canada au moment où on les a vendus directement à des gouvernements étrangers ou à des exportateurs. Ces derniers les ont écoulés dans les pays suivants. L'état indique le mois et l'année de la vente ainsi que le genre et la capacité en tonnes des camions en cause:

a) Camions vendus à des gouvernements étrangers.

Pays	Nombre	Date de la vente	Fabricant	Capacité
Chine	409	Fév. 1946	Ford	3 tonnes
Chine	533	Fév. 1946	G.M.	3 tonnes
Chine	14	Mai 1946	Ford	3 tonnes
France	1,517	Fév. 1946	Dodge	3 tonnes
Grèce	22	Avril 1946	Ford	3 tonnes
Grèce	8	Mai 1946	Ford	3 tonnes
Hongrie	6	Mai 1946	Ford	3 tonnes
Corée	66	Nov. 1946	G.M.	3 tonnes
Pays-Bas	948	Mai 1946	Ford	3,000 livres
Pays-Bas	61	Nov. 1946	G.M.	1,500 livres
Pays-Bas	57	Déc. 1946	G.M.	1,500 livres
Pays-Bas	150	Jan. 1947	G.M.	1,500 livres
Pologne	25	Mai 1946	Ford	3 tonnes
Venezuela	1,500	Déc. 1946	Dodge	3 tonnes
Venezuela	100	Juin 1946	Dodge	3 tonnes
Yougoslavie	65	Mai 1946	Ford	3 tonnes
Total	5,481			

[Le très hon. M. St-Laurent.]